

# La Commission européenne

par E. Chevrier

---



Bruxelles

## La Commission européenne c'est :

- **Organe exécutif de l'Union européenne (UE).**
- Incarnée comme le « gouvernement » de l'UE, mais responsable devant le Parlement européen.
- 1 commissaire par État membre (27), dont un président et des vice-présidents.
- Les **commissaires sont nommés d'un commun accord par les États et approuvés par le Parlement européen.**

## Rôle principal :

- Propose les lois européennes (monopole quasi exclusif d'initiative législative).
- Exécute les politiques et le budget de l'UE.
- **Veille au respect du droit de l'UE par les États** et peut les poursuivre devant la Cour de justice.

## Responsabilité politique :

- Responsable devant le Parlement européen, qui peut adopter une motion de censure forçant sa démission collective.
- Les commissaires agissent dans l'intérêt général de l'UE, pas de leur État.

## Fonctions :

- Pouvoir d'initiative: **propose règlements, directives, décisions au Parlement et au Conseil.**
- Pouvoir d'exécution: applique les politiques communes (PAC, concurrence, environnement, etc.).
- Gardienne des traités: **contrôle la bonne application des traités et du droit dérivé**; peut engager des procédures d'infraction contre les États membres.
- Représentation extérieure: **négoce certains accords internationaux au nom de l'UE** (commerce, coopération).